

ÉTATS FINANCIERS

DU



POUR L'EXERCICE TERMINÉ

LE 31 AOÛT 2017

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de la direction	1
Rapport des auditeurs indépendants	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	3
État consolidé des résultats	4
État consolidé des flux de trésorerie	5
État consolidé de l'évolution de la dette nette	6
Notes complémentaires	7-26

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire Viamonde sont la responsabilité de la direction de ce conseil scolaire et ils ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude que lors de périodes futures.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Le comité de vérification du Conseil se réunit avec les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le Conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Welch LLP, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport d'audit externe décrit les responsabilités des auditeurs, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du Conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Martin Bertrand
Directeur de l'éducation



Jason Rodrigue
Surintendant des affaires

Toronto (Ontario)
Le 17 novembre 2017

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'attention des membres du Conseil du

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil scolaire Viamonde, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2017, de même que les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. La direction a préparé les états financiers consolidés en application des clauses relatives à l'information financière stipulées dans la note 1 y afférent.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite à la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues au Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire Viamonde au 31 août 2017, ainsi que l'état consolidé de ses résultats d'exploitation, le changement de sa dette nette et l'état consolidé de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux méthodes comptables décrites dans la note 1 jointe aux états financiers consolidés.

Méthode de comptabilité

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs à la note 1 des états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

**Cornwall (Ontario)
Le 17 novembre 2017**

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	39 281 028 \$	27 574 611 \$
Comptes débiteurs (note 2)	<u>159 820 403</u>	<u>165 737 721</u>
Total de l'actif financier	<u>199 101 431</u>	<u>193 312 332</u>
 PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires (note 7)	2 085 254	13 403 085
Comptes créditeurs et charges à payer	37 718 518	23 678 709
Autres	93 726	101 651
Dette nette à long terme (note 6)	132 910 723	131 895 623
Revenu reporté (note 3)	5 407 703	3 850 626
Avantages sociaux futurs du personnel (note 5)	2 454 432	2 536 180
Apports en capital reportés (note 4)	<u>253 019 788</u>	<u>230 472 175</u>
Total du passif financier	<u>433 690 144</u>	<u>405 938 049</u>
 DETTE NETTE	 <u>(234 588 713)</u>	 <u>(212 625 717)</u>
 ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	459 409	719 847
Immobilisations corporelles (note 10)	<u>341 433 689</u>	<u>316 355 647</u>
Total de l'actif non financier	<u>341 893 098</u>	<u>317 075 494</u>
 SURPLUS ACCUMULÉ (note 12)	 <u>107 304 385 \$</u>	 <u>104 449 777 \$</u>

Obligations contractuelles et passifs éventuels (note 15)

Signé au nom du Conseil :



 Secrétaire du Conseil



 Président du Conseil

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	<u>Budget</u> <u>2017</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
REVENUS			
Subventions provinciales - financement de l'éducation	164 425 387 \$	152 985 186 \$	162 141 807 \$
Subventions provinciales - autres	2 313 734	2 132 886	3 043 951
Impôt local	13 309 458	25 684 069	23 974 728
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 235 879	2 942 811
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	30 339	29 780
Autres revenus	682 117	721 206	532 858
Autres droits de scolarité et revenus	477 273	3 519 692	3 943 207
Amortissement des apports en capital reportés	<u>9 766 837</u>	<u>10 846 076</u>	<u>10 114 552</u>
Total des revenus	<u>193 374 806</u>	<u>199 155 333</u>	<u>206 723 694</u>
DÉPENSES (note 9)			
Enseignement	132 040 502	129 784 143	124 314 540
Administration	6 322 330	6 292 682	5 601 396
Transport	16 757 773	16 726 373	15 705 914
Installations destinées aux élèves	34 670 353	35 167 460	34 157 270
Fonds générés par les écoles	2 400 000	3 052 699	2 921 855
Autres dépenses	<u>2 883 848</u>	<u>5 277 368</u>	<u>5 410 153</u>
Total des dépenses	<u>195 074 806</u>	<u>196 300 725</u>	<u>188 111 128</u>
Surplus de l'année (note 11)	(1 700 000)	2 854 608	18 612 566
Surplus accumulé au début de l'exercice	<u>104 449 768</u>	<u>104 449 777</u>	<u>85 837 211</u>
Surplus accumulé à la fin de l'exercice	<u>102 749 768</u> \$	<u>107 304 385</u> \$	<u>104 449 777</u> \$

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
FONCTIONNEMENT		
Surplus de l'année	2 854 608 \$	18 612 566 \$
Sources et (utilisations) :		
Postes hors caisse, notamment l'amortissement, réduction de valeur, les pertes et transferts à actifs destinés à la vente	11 137 995	10 365 899
Amortissement des apports de capital reportés	(10 846 076)	(10 114 552)
Diminution des comptes débiteurs	(825 535)	(1 506 500)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	14 039 813	7 156 774
Diminution des autres éléments de passif	(7 925)	(23 185)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	112 959	(182 609)
Diminution des avantages sociaux à payer	(81 748)	(123 227)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	260 438	(249 018)
	<u>16 644 529</u>	<u>23 936 148</u>
OPERATIONS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(36 216 039)</u>	<u>(33 817 789)</u>
FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) des emprunts temporaires	(11 317 831)	8 420 260
Émission de passif à long terme	6 229 626	1 147 142
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement	(5 214 530)	(4 954 730)
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs -Gouvernement Ont./Immobilisations approuvées	6 742 854	(21 150 842)
Augmentation des apports en capital reportés	33 393 690	17 695 041
Augmentation (diminution) des revenus reportés - immobilisations	1 444 118	(885 401)
	<u>31 277 927</u>	<u>271 470</u>
Changement dans les liquidités	11 706 417	(9 610 171)
Liquidités au début de l'exercice	<u>27 574 611</u>	<u>37 184 782</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>39 281 028 \$</u>	<u>27 574 611 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
SURPLUS DE L'ANNÉE	<u>2 854 608 \$</u>	<u>18 612 566 \$</u>
ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ PORTANT SUR LES IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(36 216 039)	(33 817 789)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>11 137 995</u>	<u>10 365 897</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(25 078 044)</u>	<u>(23 451 892)</u>
ACTIF NON FINANCIER - AUTRE		
Acquisition de frais payés d'avance	<u>260 440</u>	<u>(249 018)</u>
Variation de la dette nette	(21 962 996)	(5 088 344)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(212 625 717)</u>	<u>(207 537 373)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(234 588 713) \$</u>	<u>(212 625 717) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

La direction a préparé les états financiers consolidés en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

a) **Référentiel comptable**

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2014. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports de capital reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports de capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les recettes de l'impôt foncier.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles:

- les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre 3410 des normes comptables canadienne du secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP3100 des normes comptables canadienne du secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP3510 des normes comptables canadienne du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables canadienne du secteur public canadien.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les recettes et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les recettes et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées:

- Fonds générés par les écoles
- Partenariat S.A.P.
- Consortium de transport - Francobus

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

c) Fonds en fiducie

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

d) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

e) Placements

Les placements temporaires sont constitués de titres négociables qui sont des placements liquides à court terme assortis dont la date d'acquisition varie d'une échéance de trois mois à un an et qui sont comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière au coût ou à la valeur marchande, selon le moindre de ces deux montants.

Les placements à long terme sont des placements assortis d'une échéance supérieure à une année. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et évalués régulièrement en vue de déceler toute perte de valeur durable.

f) Recettes reportées

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme recettes pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

g) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisations corporelles reçues ou recevables aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports de capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués, des fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) ont été établies en 2016-2017 pour les employés représentés par la FEESO et l'AEFO. Ces FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire) et aux autres membres du personnel du conseil scolaire. Elles sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Depuis le 1^{er} février 2017, le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et l'AEFO. Le Conseil remet mensuellement un montant négocié par équivalent à temps plein (ETP) aux FSSBE. Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE) et un financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

(i) Les coûts des régimes de retraite auto-assurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire du membre du personnel, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'escompte. Tous les gains ou pertes actuariels dus aux changements du taux d'escompte sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe des membres du personnel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

h) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les membres du personnel, telles que les gratifications de retraite et les prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les retraités, leur coût est déterminé par calcul actuariel selon la méthode des prestations projetées puis ramenées au prorata des périodes de service. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe des membres du personnel.

En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations autoassurées qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, telles que les obligations applicables aux indemnités d'accident du travail ou d'invalidité de longue durée, aux prestations d'assurance vie et de soins de santé pour les personnes qui sont en congé d'invalidité, le coût est constaté immédiatement à l'égard de la période durant laquelle ces événements surviennent. L'ensemble des pertes et des gains actuariels liés à ces prestations sont constatés immédiatement au cours de ladite période.

(ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

(iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisées comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, et ce, comme suit :

Immobilisations	Durée de vie utile estimative (en années)
Améliorations foncières à durée de vie limitée	15
Bâtiments et amélioration des bâtiments	40
Structures mobiles	20
Autres bâtiments	20
Équipement initial des écoles	10
Mobilier	10
Matériel	5-15
Matériel informatique	5
Logiciel informatique	5
Améliorations locatives	Jusqu'à l'expiration de la location

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

j) Paiement de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité de ces paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recette lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports de capital reportés et constatés comme recettes dans les états financiers consolidés des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

k) Revenu de placements

Le revenu de placements est comptabilisé comme recette durant la période au cours de laquelle il est réalisé.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, le revenu de placements réalisé sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, est ajouté aux soldes des recettes reportées correspondants.

l) Dette nette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée nette des soldes des fonds d'amortissement connexes.

m) Montants budgétés

Les montants budgétés, tirés du budget approuvé par les membres du Conseil, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les membres du Conseil est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1a exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des recettes et des charges au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un important degré d'estimation incluent les estimations actuariels utilisés envers les avantages sociaux futurs du personnel. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

o) Recettes d'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public canadien, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

2. COMPTES DÉBITEURS - PROVINCE DE L'ONTARIO

La province de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil scolaire Viamonde a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le Conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer ses programmes d'immobilisations qui seraient elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2017, le Conseil a un compte débiteur de 151 690 154 \$ (2016 - 158 433 005 \$) relatif à ces subventions pour immobilisations.

3. REVENU REPORTÉ

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2017, le revenu mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les recettes reportées incluait ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2016</u>	<u>Revenu grevé d'une affectation externe et revenu de placements</u>	<u>Revenu constaté pour la période</u>	<u>Transferts aux apports de capital reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2017</u>
Installations destinées aux élèves	3 415 581 \$	15 697 546 \$	11 171 671 \$	3 081 757 \$	4 859 699 \$
Éducation de l'enfance en difficulté	-	17 069 595	17 069 595	-	-
Autre	<u>435 045</u>	<u>4 143 413</u>	<u>4 030 454</u>	<u>-</u>	<u>548 004</u>
Total du revenu reporté	<u>3 850 626 \$</u>	<u>36 910 554 \$</u>	<u>32 271 720 \$</u>	<u>3 081 757 \$</u>	<u>5 407 703 \$</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

4. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, et dépensées à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Solde au début de l'année	230 472 175	\$ 222 891 686
Ajouts aux apports en capital reportés	33 393 691	17 695 041
Recettes constatées pour la période	<u>(10 846 078)</u>	<u>(10 114 552)</u>
Solde à la fin de l'année	<u>253 019 788</u>	<u>\$ 230 472 175</u>

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL

Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	<u>Prestations de retraite / congés de maladie</u>	<u>Autres avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>	<u>Total des avantages sociaux futurs du personnel</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs du personnel au 31 août	1 646 208 \$	1 079 933 \$	2 726 141 \$	2 917 958 \$
Pertes actuariels non amortis au 31 août	<u>(271 709)</u>	-	<u>(271 709)</u>	<u>(381 778)</u>
Passif au titre des avantages sociaux futurs cumulées du personnel au 31 août	<u>1 374 499</u>	<u>1 079 933</u>	<u>2 454 432</u>	<u>2 536 180</u>

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs du personnel

	2017		2016	
	Prestations de retraite / congés de maladie	Autres avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel	Total des avantages sociaux futurs du personnel
Coût des prestations de l'exercice	116 066 \$	256 576 \$	372 642 \$	773 786 \$
Intérêt sur l'engagement contracté au titre du régime de retraite	33 488	22 314	55 802	74 127
Constatation des gains actuariels non-amortis dans les modifications du régime/compressions	<u>138 095</u>	<u>-</u>	<u>138 095</u>	<u>65 529</u>
Charges ¹ au titre des avantages sociaux futurs du personnel	<u>287 649 \$</u>	<u>278 890 \$</u>	<u>566 539 \$</u>	<u>913 442 \$</u>

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Hypothèses actuarielles

Les obligations au titre des prestations constituées pour les futurs régimes d'avantages sociaux du personnel au 31 août 2017 reposent sur les hypothèses actuarielles les plus récentes préparées aux fins de comptabilité en date du 31 août 2017. Ces valeurs actuarielles sont fondées sur des hypothèses relatives aux événements futurs. Ces évaluations prennent en compte les modifications du régime décrites ci-dessus et les hypothèses économiques utilisées pour ces valeurs constituent les meilleures estimations des taux anticipés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

Prestations de retraite

- (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ce personnel sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

- (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous le personnel non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux personnel selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations des membres du personnel. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2017, le Conseil a cotisé 2 403 668 \$ (2016 – 2 072 851 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DU PERSONNEL (suite)

(iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes du personnel embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime à prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux personnel admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Gratifications à la retraite	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Progression salariale	0,00 %	0,00%
Escompte sur les obligations au titre des prestations constituées	2,03 % par année au 31 août 2017	2,03 % par année au 31 août 2016
Mortalité	2014 CPM	2014 CPM
Cessations d'emploi	Tableau "Ontario Light Table" avec changement de 100 % tronqué à 50 ans	

	<u>Probabilité de cessation du personnel</u>		<u>Probabilité de cessation du personnel</u>
<u>Âge</u>		<u>Âge</u>	
25	0,10	25	0,10
30	0,056	30	0,056
35	0,032	35	0,032
40	0,022	39	0,022
45	0,017	45	0,017
49	0,013	49	0,013
50+	Nulle	50+	Nulle

Participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (enseignants du primaire, enseignants du secondaire, directeurs et directeurs adjoints).

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 57 ans et 50 % soit à 57 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 85.

Non participants au régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Il est estimé que 50 % du personnel prendra sa retraite à 60 ans et 50 % soit à 60 ans soit dès qu'ils seront admissibles à une rente de retraite sans réduction si c'est plus tôt. L'admissibilité d'un membre du personnel à une rente de retraite sans réduction est déterminée en fonction des critères de la formule 90.

Tel qu'il est expliqué en détail dans le tableau des fonds de réserve, le Conseil n'a aucune réserve désignée pour les engagements relatifs aux avantages sociaux futurs.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

5. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses membres du personnel blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne finance pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Les Conseils scolaires doivent verser un montant complémentaire pendant une période n'excédant pas quatre ans et six mois aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée avant 2012 le stipulair.

- (ii) Prestations d'assurance-vie

Le conseil scolaire offre aux d'employés en invalidité des avantages au titre de l'assurance-vie, jusqu'à leur retraite, ou leur retour au travail. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du conseil. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont financés grâce à un régime à prestations déterminées sans capitalisation et sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Depuis le 1^{er} février 2017, le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et de l'AEFO en maladie.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

6. DETTE NETTE À LONG TERME

La dette sous forme de débetures et d'emprunts pour immobilisations comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Toronto District School Board</u>		
Débeture du fonds d'amortissement - 6,10 %, remboursable en un paiement au fonds d'amortissement de 126 848 \$ en décembre et deux paiements d'intérêts de 127 926 \$ en juin et décembre de chaque année, vient à échéance au mois de décembre 2017.	4 194 307 \$	4 194 307 \$
<u>Débeture - CIBC - Mellon</u>		
2004 - 5,483 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 2 033 878 \$ les 26 mai et juin de chaque année, vient à échéance en novembre 2029.	36 458 319	38 445 001
<u>Débetures - Office ontarien du financement</u>		
2006 - 4,56 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 256 568 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en nov. 2031.	5 400 537	5 658 550
2008 - 4,90 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 671 589 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2033.	14 651 931	15 254 915
2009 - 5,062 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 42 381 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2034.	952 310	987 524
2010 - 5,232 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 68 386 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en avril 2035.	1 577 470	1 629 653
2013 - 3,663 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 772 209 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en juin 2038.	22 569 359	23 267 810
2014 - 4,003 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 1 442 984 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2039.	41 731 521	42 911 436
2015 - 2,993 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 61 869 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2040.	2 035 148	2 096 591
2016 - 3,2420 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 33 810 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2041	1 116 466	1 147 142
2017 - 3,5940 %, remboursable en deux paiements jumelés de capital et d'intérêt de 190 707 \$ les 15 mai et novembre de chaque année, vient à échéance en mars 2042	6 229 626	-
	<u>136 916 994</u>	<u>135 592 929</u>
Moins actif du fonds d'amortissement	<u>4 006 271</u>	<u>3 697 306</u>
Solde au 31 août 2017	<u>132 910 723</u> \$	<u>131 895 623</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

6. DETTE NETTE À LONG TERME (suite)

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts pour immobilisations de 132 910 723 \$ en cours au 31 août 2017 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital et versements au fond d'amortissement</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2016	5 424 530 \$	5 979 006 \$	11 403 536 \$
2017	5 548 007	5 600 755	11 148 762
2018	5 810 489	5 338 273	11 148 762
2019	6 085 735	5 063 027	11 148 762
2020	6 374 380	4 774 382	11 148 762
Par la suite	<u>103 606 395</u>	<u>33 518 304</u>	<u>137 124 699</u>
	<u>132 849 536 \$</u>	<u>60 273 747 \$</u>	<u>193 123 283 \$</u>

(Les remboursements au fonds d'amortissement l'année de l'échéance de ces débentures ne sont pas inclus comme paiements dans le tableau ci-dessus.)

La dette nette comprend des débentures à fonds d'amortissement non remboursées d'une valeur de 4 194 307 \$ (2016 – 4 194 307 \$) garantie par les actifs du fonds d'amortissement dont la valeur comptable s'élève à 4 006 271 \$ (valeur marchande approximative – 4 338 349 \$). Les actifs du fonds d'amortissement sont constitués de billets à court terme et de dépôts, d'obligations et de débentures gouvernementales et garanties par le gouvernement et d'obligations de sociétés.

Les intérêts sur la dette à long terme sont de 6 731 723 \$ (2016 - 6 259 097 \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires consistent de :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<u>Caisse populaire Welland Ltée</u>		
Prêt à demande Segment A - 1,530 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	842 \$	414 608 \$
Prêt à demande Segment B - 1,530 % remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	679 191	5 842 297
Prêt à demande Segment C - 1,530 %, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	937 512
Prêt à demande Segment E - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	61 142
Prêt à demande Segment F - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	507 895
Prêt à demande Segment G - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2016.	-	2 598 463
Prêt à demande Segment H - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	1 207 938	3 041 168
Prêt à demande Segment I - 1,530%, remboursable en un paiement d'intérêts mensuel seulement, vient à échéance le 1 septembre 2017.	<u>197 283</u>	<u>-</u>
Solde au 31 août 2017	<u>2 085 254 \$</u>	<u>13 403 085 \$</u>

Le Conseil dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$. La marge porte intérêt au taux préférentiel et est renégotiable au 31 décembre de chaque année. Au 31 août 2017, le taux préférentiel était de 2,95 % (2016 : 2,70 %).

Le Conseil dispose de sept ententes de financement avec la Caisse populaire Welland Ltée pour le financement à court terme de certains volets de dépenses de nature capitale.

Ententes de financement	Montant maximal autorisé
Segment A	6 357 555 \$
Segment B	72 754 578 \$
Segment C	36 272 426 \$
Segment E	22 970 541 \$
Segment F	14 748 278 \$
Segment G	19 589 309 \$
Segment H	23 201 810 \$
Segment I	32 088 426 \$

Lorsque ces projets seront terminés, ils seront refinancés à l'aide d'un financement à long terme et les prêts à demande seront remboursés.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES (suite)

Au 31 août 2017, huit lettres de crédit ont été émises par la Caisse populaire auprès de certains créanciers du Conseil. Les détails de ces lettres sont comme suite :

Montant	Échéance
53 000 \$	le 20 mars 2018
83 200 \$	le 27 juillet 2018
100 000 \$	le 27 juillet 2018
48 900 \$	le 7 juillet 2018
475 600 \$	le 19 octobre 2017
40 000 \$	le 19 septembre 2017
348 283 \$	le 19 septembre 2017
5 830 \$	le 19 septembre 2017
14 805 \$	le 30 janvier 2018

8. FRAIS DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS POUR IMMOBILISATIONS

Les dépenses relatives à la dette à long terme incluent le capital, les cotisations au fonds d'amortissement et les paiements d'intérêts détaillés comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Emission de dette à long terme	6 229 626 \$	1 147 142 \$
Remboursement de dette à long terme	<u>(5 214 530)</u>	<u>(4 954 730)</u>
Emission (remboursement) nette de dette à long terme	<u>1 015 096 \$</u>	<u>(3 807 588) \$</u>
Paiement d'intérêts sur les obligations à long terme	6 155 666 \$	6 308 175 \$
Paiement d'intérêts sur les emprunts temporaires visant à financer les dépenses d'immobilisations	<u>127 464</u>	<u>105 158</u>
Paiement d'intérêts total	<u>6 283 130 \$</u>	<u>6 413 333 \$</u>

Le remboursement de dette à long terme comprend des remboursements de capital sur la dette à long terme de 5 032 413 \$ (2016 – (4 780 367) \$) et l'intérêt gagné sur le fonds d'amortissement de 182 117 \$ (2016 – 174 363 \$).

9. CHARGES PAR ARTICLE

Le tableau ci-dessous résume les charges déclarées sur l'état consolidé des résultats, par article :

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	<u>Budget</u>	<u>Réel</u>	<u>Réel</u>	
Dépenses courantes :				
Salaires et traitements	113 475 147 \$	116 473 971 \$	111 402 546 \$	
Avantages sociaux	20 164 748	18 679 881	17 682 423	
Perfectionnement du personnel	1 299 956	1 201 866	1 086 715	
Fournitures et services	15 849 875	21 759 710	20 687 380	
Intérêts des emprunts	6 131 385	6 156 690	6 256 450	
Frais de location	1 348 500	582 888	406 881	
Honoraires et services contractuels	23 425 675	20 171 988	19 507 049	
Autres	3 379 520	135 736	715 785	
Amortissement des immobilisations	<u>10 000 000</u>	<u>11 137 995</u>	<u>10 365 899</u>	
	<u>195 074 806 \$</u>	<u>196 300 725 \$</u>	<u>188 111 128 \$</u>	

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coûts	Solde au 1^{er} sept. 2016	Ajouts et transferts	Dispositions	Solde au 31 août 2017
Terrains	78 009 544 \$	376 029 \$	- \$	78 385 573 \$
Améliorations foncières	2 382 051	-	-	2 382 051
Bâtiments	285 444 562	22 301 409	-	307 745 971
Structures non permanentes	1 440 867	-	-	1 440 867
Mobilier et matériel	8 983 632	572 667	-	9 556 299
Construction en cours	17 012 960	12 965 933	-	29 978 893
Matériel informatique et logiciels	830 008	-	-	830 008
Actifs loués	134 375	-	-	134 375
Total	<u>394 237 999</u> \$	<u>36 216 038</u> \$	- \$	<u>430 454 037</u> \$

Amortissements cumulés	Solde au 1^{er} sept. 2016	Amortissement	Dispositions, radiations, ajustements	Solde au 31 août 2017
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$
Améliorations foncières	1 224 023	161 024	-	1 385 047
Bâtiments	71 381 360	9 908 937	-	81 290 297
Structures non permanentes	468 106	72 441	-	540 547
Mobilier et matériel	3 928 905	970 742	-	4 899 647
Construction en cours	-	-	-	-
Matériel informatique et logiciels	803 417	19 840	-	823 257
Actifs loués	76 541	5 012	-	81 553
Total	<u>77 882 352</u> \$	<u>11 137 996</u> \$	- \$	<u>89 020 348</u> \$

Valeur comptable nette	31 août 2017	31 août 2016
Terrains	78 385 573 \$	78 009 544 \$
Améliorations foncières	997 004	1 158 028
Bâtiments	226 455 674	214 063 202
Structures non permanentes	900 320	972 761
Mobilier et matériel	4 656 652	5 054 727
Construction en cours	29 978 893	17 012 960
Matériel informatique et logiciels	6 751	26 591
Actifs loués	52 822	57 834
Total	<u>341 433 689</u> \$	<u>316 355 647</u> \$

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 29 978 893 \$ (2016 : 17 012 960 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

b) Diminution de la valeur des immobilisations corporelles

La diminution de la valeur des immobilisations corporelles au cours de l'exercice était de Nul \$ (2016 : Nul \$).

11. SURPLUS DE L'ANNÉE

Le surplus de l'année est composé comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Surplus disponible	2 296 422 \$	3 084 468 \$
Surplus non disponible		
Subventions pour l'achat de terrain	376 029	15 455 407
Autres	<u>182 157</u>	<u>72 691</u>
	<u>558 186</u>	<u>15 528 098</u>
Surplus total	<u>2 854 608 \$</u>	<u>18 612 566 \$</u>

12. SURPLUS ACCUMULÉ

Le surplus accumulé est composé de ce qui suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Affectation disponible		
Montants affectés à une fin future sur motion du Conseil	<u>28 783 907 \$</u>	<u>26 487 476 \$</u>
Affectations non disponibles		
Revenus comptabilisés pour les terrains	78 385 573	78 009 544
Autres montants non disponibles	<u>134 905</u>	<u>(47 243)</u>
	<u>78 520 478</u>	<u>77 962 301</u>
Surplus total	<u>107 304 385 \$</u>	<u>104 449 777 \$</u>

13. FONDS EN FIDUCIE

Les fonds en fiducie administrés par le Conseil, dont le montant s'élève à 93 726 \$ (2016 - 101 651 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été prises en compte dans l'état consolidé des résultats.

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

14. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque qui possède un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité générale du public, les dommages aux biens et certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du Conseil. De temps à autre, le Conseil pourrait recevoir un remboursement ou être invité à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de sa police actuelle expirent le 31 décembre 2017.

15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET PASSIF ÉVENTUEL

(i) Construction et rénovation

Durant l'année courante et l'année précédente, le Conseil a conclu plusieurs contrats de construction et de rénovation pour ses écoles. Au 31 août 2017, le Conseil avait des obligations contractuelles résiduelles de 6 930 092 \$.

(ii) Réclamations et griefs

La nature des opérations du Conseil fait en sorte qu'il y a généralement des réclamations judiciaires et des griefs en cours ou possible à tout moment. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2017, l'administration croit que le Conseil a une défense valable et une couverture d'assurance adéquate en place. Si une réclamation était portée contre le Conseil, l'administration ne croit pas que de telles réclamations auraient d'incidences matérielles sur la situation financière du Conseil.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES

Les données budgétaires non vérifiées présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur le budget révisé de 2016-2017 approuvé par le Conseil le 13 décembre 2016.

17. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT FRANCOBUS

Le 30 octobre 2008, le Service de Transport Francobus a été constitué en personne morale. Le 28 mai 2009, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud et le Conseil scolaire catholique Providence pour pouvoir administrer conjointement le transport des élèves de la région en vue d'accroître l'efficacité et les coûts du service. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Service de Transport Francobus, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Service de Transport Francobus sont prises en commun. Aucun partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, recettes et charges du consortium qui incombe au Conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes inter organisationnels ont été supprimés. Les dépenses totales du consortium au 31 août 2017 étaient 43 593 094 \$ (2016 - 40 382 806 \$). La quote-part des dépenses du Conseil au 31 août 2017 est 15 009 621 \$ (2016 - 13 690 926 \$).

CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2017

18. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Le 1^{er} juin 2003, le Conseil a reçu 7 652 471 \$ de la fiducie « 55 School Board Trust » aux fins de sa dette liée aux immobilisations admissibles à une aide financière du gouvernement provincial aux termes d'une entente sur 30 ans conclue avec la fiducie. La fiducie « 55 School Board Trust » a été constituée en vue du refinancement de la dette, non couverte par un financement permanent, des conseils scolaires participants et donc bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente conclue, la fiducie a remboursé la dette des conseils en échange de la cession par ces conseils des futures subventions provinciales qui leur étaient payables en rapport à leur dette non couverte par un financement permanent.

Par suite de l'entente susmentionnée, le passif relatif à la dette non couverte par un financement permanent n'est plus reflété dans la situation financière du Conseil.

19. PARTENARIAT S.A.P.

Le partenariat S.A.P. a pour objectif principal de fournir un logiciel de gestion intégré aux onze conseils scolaires ontariens de langue française. Les onze conseils scolaires se partagent une seule infrastructure technologique pour l'administration de leur système d'information financière et certains systèmes administratifs.

Le Conseil scolaire Viamonde agit comme banquier du partenariat S.A.P. Ce partenariat est comptabilisé selon la méthode de consolidation proportionnelle comme suit :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
ACTIF FINANCIER		
Liquidités	1 434 418 \$	1 360 486 \$
PASSIF FINANCIER		
Compte créditeur et charges à payer	1 285 329	1 217 248
Revenu reporté - autre	<u>149 089</u>	<u>143 238</u>
	<u>1 434 418</u>	<u>1 360 486</u>
ACTIF NET	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$
DÉPENSES NETTES	<u>237 895</u> \$	<u>241 517</u> \$